

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HARMONIS DYNAMIQUE Part C – code ISIN FR0007012919
OPCVM géré par C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT FRANCE, société du groupe C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT FRANCE

Objectifs et politique d'investissement

Le FCP HARMONIS DYNAMIQUE est un fonds de fonds multi gestionnaires et multi stratégies, dont l'objectif de gestion consiste à surperformer l'indicateur de référence, composé pour 75 % de l'indice MSCI World Index en euro (dividendes réinvestis) et 25 % de l'indice BofA Merrill Lynch Global Government Index hedged en euro (dividendes réinvestis), sur la durée de placement de trois ans par l'utilisation flexible de la diversification des investissements entre les marchés monétaires, obligataires et actions.

Le MSCI World Index en euro mesure la performance du marché des actions des marchés développés et regroupe des valeurs de 23 pays du monde (dividendes réinvestis). La composition de l'indice MSCI est disponible sur www.msci.com. L'indice BofA Merrill Lynch Global Government Index hedged en euro (dividendes réinvestis) est composé de titres obligataires émis par des pays du monde entier dont la notation est Investment Grade (minimum BBB- pour SP et Fitch et Baa3 pour Moodys), dividendes réinvestis.

La **politique d'investissement** est définie par l'équipe de gestion qui détermine ses stratégies d'investissement en fonction de ses anticipations macro-économiques, secondée par des analyses quantitatives financières et économétriques. Ces stratégies s'appuient notamment sur des modèles de prévision et des modèles de risque développés par la société MOTEUR DE RECHERCHE QUANTITATIVE, société de recherche et d'innovation dont l'objectif est d'appliquer des théories scientifiques et mathématiques au secteur financier en développant des logiciels d'aide à la décision. L'équipe de gestion prend ses décisions de façon autonome.

Elle met en œuvre deux allocations : une allocation, qui a pour but d'obtenir un rendement similaire à celui de l'indicateur de référence, et une allocation qui a pour objectif de générer une surperformance significative et régulière par rapport à l'indice de référence.

L'univers d'investissement de l'OPC est large et international. L'OPC peut être exposé à toutes les **devises**, aux **obligations** de nature publique ou privée (hors obligations convertibles), à tous les **marchés d'actions**, aux **indices de matières premières via des contrats sur indices de contrats à terme sur matières premières**. Ces expositions peuvent être déclinées sur toutes les zones géographiques, zone euro, OCDE aussi bien que pays émergents (maximum 25 %). De la même manière, l'OPC utilisera

des instruments dérivés (contrats à terme, options, swaps de performance et d'inflation et contract for difference - CFD) pour gérer :

- les expositions,
- le risque de change,
- la trésorerie,
- le risque du portefeuille.

Dans le but d'optimiser le rendement du portefeuille, les prises et mises en pension ainsi que les prêts et emprunts, par référence au code monétaire et financier sont autorisés.

Le FCP pourra investir de 50% à 100% de son actif dans d'autres OPCVM de droit français et/ou étrangers relevant de la directive européenne, dans la limite des ratios réglementaires, y compris dans des OPCVM gérés par la société de gestion ou une société liée.

L'équipe de gestion respectera les limites suivantes :

L'exposition nette au marché action sera comprise entre 50% et 100% (exposition brute : 200 %).

L'exposition au marché action hors OCDE sera comprise entre 0% et 25%.

La sensibilité de l'OPC sera comprise entre 0 et 15.

L'exposition aux obligations à caractère spéculatif ou « high yield » sera comprise entre 0% et 25%.

Le fonds pourra être exposé au risque de change jusqu'à 100 %.

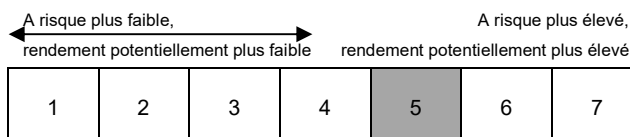
Du fait de l'utilisation d'instruments financiers à terme, le fonds pourra être surexposé jusqu'à 200%.

Affectation des sommes distribuables : capitalisation.

La durée minimum de placement recommandée est de trois ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour à 11h30 auprès du Dépositaire et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour. Les demandes reçues le samedi sont centralisées le 1er jour ouvré suivant. La valeur liquidative est calculée chaque jour, sauf si la bourse de Paris est fermée ou si ce jour est un jour férié en France. Les règlements afférents interviendront en J+2.

Profil de risque et de rendement



Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition sur les marchés actions, obligations et devises.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Les risques importants pour l'OPC non pris en compte dans l'indicateur sont :

Risque lié au crédit : le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents. En cas de dégradation de la notation de l'émetteur, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Impact des techniques financières IFT : l'utilisation d'instruments dérivés peut entraîner l'OPC à amplifier les mouvements de marchés et ainsi des variations de la valeur liquidative plus importantes, à la hausse comme à la baisse.

Risque de contrepartie : il s'entend comme le risque de non-paiement d'un flux (ou d'un engagement) dû par une contrepartie avec laquelle des positions ont été échangées et des engagements signés dans le cadre des instruments financiers à terme négociés de gré à gré dont les prêts et emprunts de titres.

Risque lié aux arbitrages : l'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de cours constatés (ou anticipés) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments. En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses), la valeur liquidative de l'OPC pourra baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

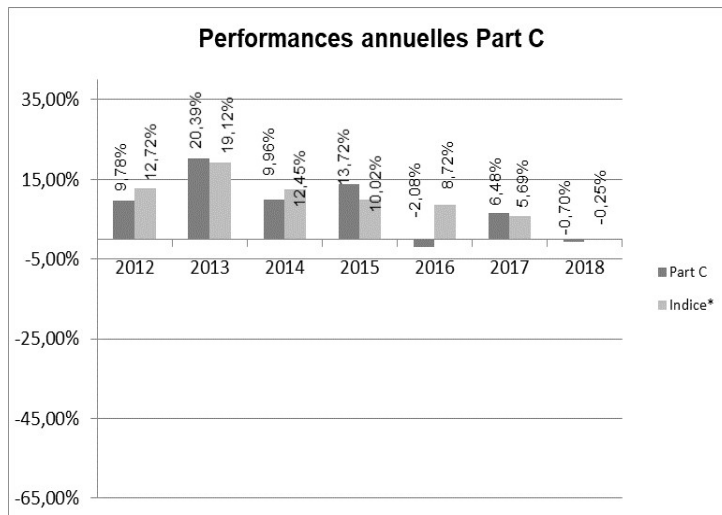
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4.75 %
Frais de sortie	0 %
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	3.97 %
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20 % de la différence dès lors que la performance du fonds excède l'indice de référence (0 % pour le dernier exercice)

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximums. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs – vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants, qui intègrent les frais de gestion, sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2018. Ce pourcentage peut varier d'une année à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de performance et les frais d'intermédiation, excepté les frais d'entrée et de sortie payés par l'OPC lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique « Frais et commissions » du prospectus de ce fonds, disponible sur le site www.c-quadrat.com.fr

Performances passées



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

La performance de l'OPC est calculée nette de frais de gestion et hors frais d'entrée.

Date de création du fonds : 12/08/1997
Date de création de la Part C : 12/08/1997

La devise de référence est l'euro.

* de 2005 à 2010 indice composite : 50% MSCI Europe + 50% MSCI World Ex Europe. Depuis 2011 indice composite : 25 % MSCI Europe + 25 % MSCI EMU + 50 % MSCI World Ex Europe (dividendes non réinvestis). Depuis le 27 mai 2015 l'indice est calculé dividendes réinvestis.

La stratégie d'investissement, le profil de rendement risque du FCP et l'indicateur de référence ont changé le 09/11/2015.

Depuis cette date, l'indice composite est le suivant : 75 % MSCI World Index en euro (dividendes réinvestis) + 25 % BofA Merrill Lynch Global Government Index hedged en euro.

De ce fait, les performances affichées précédemment ne sont plus d'actualité.

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS BANK FRANCE

Lieu et mode d'obtention d'informations sur l'OPC (prospectus / rapport annuel / document semestriel) : Les documents sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT FRANCE
12 rue Médéric - 75017 PARIS

Point de contact où des explications supplémentaires peuvent être obtenues si nécessaire, notamment la valeur liquidative :
tél 01 70 08 08 00 et www.c-quadrat.com.fr

Régime fiscal : Les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPC peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPC ou de votre conseiller fiscal.

La responsabilité de C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT FRANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.

Cet OPC est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

C-QUADRAT ASSET MANAGEMENT FRANCE est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

C-Quadrat Asset Management France a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences de la directive AIFM et de la directive UCITS V. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette politique sur le site internet de la société : www.c-quadrat.com.fr, et sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18 janvier 2019.